



Agression et intimidation voisinage

Par **mag391**, le **29/08/2016** à **18:34**

bonjour,

je suis propriétaire depuis 2 ans.

Avant même que j'emménage, l'un de mes voisins (qui a réussi à avoir mon numéro de tel perso) à commencer à me menacer parce que les escaliers étaient sales (j'étais en plein travaux).

Ensuite 1 mois après que j'ai emménagé, il m'a menacé à l'interphone avec insulte en tout genre. Puis à ma porte parce que un des ouvrier avait cassé une marche (ouvrier qui c'était engagé à réparer et il le savait) avec là encore des menaces à l'encontre de l'ouvrier.

Bien évidemment quand l'ouvrier est venu faire les réparation mon très chère c'est royalement écrasé (les bras m'en sont tombés).

Il y a 6 mois, après des travaux qu'il a effectué dans son appartement, il a tout simplement jeté ces encombrant dans mon grenier. Evidemment il nie.

Et la dernière en date, il a refusé d'enlever qu'il avait garer devant le portail, m'interdisant de décharger mes meubles. Au balcon avec sa femme (précision il a pris le temps de prendre une douche)il me narguait en me disant "G... P ... demande le gentiment" et ensuite il a menacé mon fils.

J'ai fait une main courant et prévenu mon syndic (qui m'a confirmé qu'ils avaient le même rapport avec lui).

Voilà pour les faits, je suis vraiment à bout de nerf, et je ne suis pas la pauvre fille sans défense qu'il pense que je suis.

Je sais que ça va très mal finir et que la police ne peut rien faire en l'état actuel des événements.

Ai je d'autre recours ?

Merci pour votre aide

cordialement

Par **morobar**, le **29/08/2016** à **18:56**

BJR

Déjà commencer par oublier "main courante " à remplacer par plainte.

A chaque occasion, déposer une plainte. A force cela fera quelque chose.

Vous pouvez aussi écrire directement au procureur de la république en évoquant une situation d'harcèlement à votre égard.

Par **mag391**, le **29/08/2016** à **19:24**

bonjour,

Merci pour votre réponse. Je n'avais pas pensé au procureur